Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_59-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 6 octobre 2026
Délibération n° : 2026_43
Date de convocation : 25 septembre 2026

Programmation et demande de financement EUROPE et REGION (POIA FEDER) pour des actions de gestion intégrée des risques naturels (GIRN) 2027-2029

Par la suite d'une convocation en date du 25 septembre 2026, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 6 octobre 2026 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMÉOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6		De Chantal EYMEOUD	12
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN- EYMÉOUD	3			0
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Michel MOURONT	1			1
	Lisa BIENVENU	1		De Laurent MONFORT	2
Abriès-Ristolas	Jean-Sébastien BURSTERT	1			1
	Elise MAROILLEY	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		De Valérie GARCIN	4
	Julia PRAS	1			1
Arvieux	Christian BLANC	1		De Marcel CANNAT	4
	Danièle PIGEAUT	1			1
Ceillac	Séverine EYMARD	1		De Amélie FOURNIER	2
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			1
	Charlotte RUFFONI	1			1
Eygliers	Yvon BOURDEAUX	1			0
	Axel RIFFARD	1			0
Guillestre	Jean-François BAUDIN	1		De Quentin du PONTAVICE	2
	Quentin du PONTAVICE	1			0
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1		De Delphine ROUX	2
	Delphine ROUX	1			0
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			0
	Claire DEMARETS	1			1
Mont-Dauphin	Laurent MONTFORT	1			0
		39	**10**	**7**	**36**

Nombre de membres en exercice	25	Nombre de suffrages	39
Nombre de membres présents	15	Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de membres représentés	7	Quorum	20
Nombre de votants	22	Quorum 2/3	26

Pour 36	**Contre 0**	**Abstentions 0**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_59-DE

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras 2026-2041 validée par le décret n°2026-304 du 21 avril 2026 et notamment l'orientation 2 « Prendre soin des habitants et leur permettre de vivre bien sur le territoire » et la mesure 7 « sensibiliser et protéger les populations aux risques naturels » ;
- La délibération du comité syndical 2023_33 du 04 avril 2023 sur la demande de financement à l'Europe et à l'Etat 2024-2026 pour la mission GIRN ;
- La délibération du comité syndical 2022_24 du 8 juin 2022 sur la demande de subvention pour la mise en place d'une garde montagne hivernale ;

Considérant :

- L'appel à projet FEDER massif des Alpes Risques 2022 « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » soutenu par les fonds européens FEDER ;
- La note de la Région Sud sur le déploiement d'une « garde régionale montagne » sur les massifs des alpes incitant les territoires à inscrire cette action dans un programme « GIRN » ;
- Que le Parc naturel régional du Queyras porte un deuxième programme GIRN (Gestion Intégrée des Risques Naturels) sur le bassin versant du Guil depuis novembre 2023 avec le soutien financier de l'Europe et de la Région Sud ;
- Que l'enveloppe FEDER n'a pas été intégralement utilisée par les territoires alpins et la Région lance un nouvel appel à projets pour soutenir les démarches locales de gestion des risques naturels sur la période 2027 à 2029.

Le Comité syndical, réuni le 6 octobre 2026, après en avoir délibéré,
Décide :

- De porter un Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA) sur la gestion intégrée des risques naturels, dans la continuité de la précédente GIRN à partir du 1er avril 2027 jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- De valider le financement de 50% d'1 ETP sur toute la durée du projet (de 2027 à 2029), soit 80 786,48€ TTC
- D'embaucher 2 écogardes montagne sur les 2 prochains hivers (2027/2028 et 2028/2029), soit 63 223,60 € TTC
- De proposer d'inscrire les actions suivantes dans le POIA sous maitrise d'ouvrage Parc :
  - 3 exercices de mise en sécurité des campings, 13 000 euros TTC
  - 6 exercices de sauvegarde des populations et de gestion de crise, 22 000 euros TTC
  - 5 représentations de la pièce de théâtre « ALEAS », 10 000 euros TTC
  - Un diagnostic sur la vulnérabilité du territoire au risque incendie dans une approche multirisque, 34 000 € TTC
  - Acquisition de 10 radios numériques pour une mise à disposition aux communes dans leur gestion de crise, 3 560 € HT
  - Equipements de stations sur le Guil et la Rivière : 16 000 € HT
- D'approuver les plans de financement suivants

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_59-DE

Fonctionnement (en TTC)

**Calcul du coût salariat sur la base de la fiche de paie d'août 2026*

DEPENSES	TTC	RESSOURCES		
Nature des postes		**Source de financement**		%
Salaires, charges d'un poste à mi-temps d'animation d'avril 2027 à déc 2029	80 786,48			
Salaires, charges* de 2 écogardes sur 2 hivers (soit 5 mois par an)	63 223,60	FEDER	133 806,04	60
3 exercices de mise en sécurité des campings	13 000	Région Sud	44 602,02	20
6 exercices de gestion de crise	22 000			
5 représentations de la pièce de théâtre « ALEAS »	10 000			
Diagnostic et plan d'action pour une gestion intégrée du risque incendie	34 000			
		Total des aides publiques	***178 408,06***	***80***
		Autofinancement	44 602,02	20
TOTAL	***223 010,08***	***TOTAL***	***223 010,08***	***100***

Investissement (en HT)

DEPENSES	HT	RESSOURCES		
Nature des postes		**Source de financement**		%
Acquisition de 10 radios numériques	3 560			
Acquisition du logiciel TENEVIA FnowSnap pour la caméra sur le Guil	10 000	FEDER	11 736	60
Acquisition de matériel sur la station de débit du torrent de la Rivière	6 000	Région Sud	3 912	20
		Total des aides publiques	***15 648***	***80***
		Autofinancement	3 912	20
TOTAL	***19 560***	***TOTAL***	***19 560***	***100***

- De solliciter l'Europe, le FEDER, à hauteur de 60% sur toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement du programme GIRN ;
- De solliciter la Région Sud à hauteur de 20%, sur toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement du programme GIRN ;
- De s'engager à informer le service instructeur de toute modification ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS